

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1413

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Et pourtant, elle est bien vivante

LE TAM-TAM MÉDIATIQUE a fonctionné à plein régime, annonçant le bouleversement de la formule magique. Pour cette dernière élection du siècle, les scénarios les plus fous devaient nous préparer à toutes les surprises. Le changement, enfin!

La reconduction du Conseil fédéral dans sa composition actuelle a donc déçu. Rien ne change sous le soleil helvétique, la stabilité une fois encore malgré la percée significative des démocrates du centre au Parlement. Désespérant. Et pourtant changement il y a eu. Mais l'enflure disproportionnée des attentes a masqué l'importance du résultat.

Pour la première fois un parti gouvernemental a attaqué frontalement le principe de la concordance. En voulant bouter les socialistes hors du Conseil fédéral, l'UDC a fait le choix de la confrontation comme mode de gouvernement. Et les autres partenaires se sont vus dans l'obligation d'affirmer leur attachement à ce principe. Non seulement en confirmant l'équipe sortante, mais encore en faisant un triomphe à Adolf Ogi. Pour la première fois enfin, le lien entre formule magique et concordance n'apparaît plus comme absolu: alors que la composition actuelle du gouvernement est le produit d'une intégration progressive des principales forces politiques, elle pourrait résulter à l'avenir de l'élimination d'un partenaire, en clair de l'UDC.

Certes la concordance n'a jamais imposé aux magistrats élus qu'ils soient en accord parfait. Elle exige par contre qu'ils travaillent à des solutions de compromis, susceptibles de trouver l'appui d'une majorité parlementaire, et le cas échéant «populaire». Voilà l'exigence qui conduit à associer les principaux partis à la responsabilité exécutive.

Or, aujourd'hui, l'UDC défend des positions qui ne se prêtent pas au compromis, et ce sur des dossiers d'une importance vitale pour l'avenir du pays, comme la politique de sécurité, l'ouverture au monde et à l'Europe. Sur

*Logiquement, l'UDC
n'a plus rien à faire
au Conseil fédéral*

d'autres, comme l'asile, elle pratique la politique du pire, soufflant sur les braises plutôt que coopérant à éteindre

l'incendie. Bref les démocrates du centre ont opté pour une stratégie de rupture systématique. Logiquement ils n'ont plus rien à faire au Conseil fédéral.

Pour que l'élection du 15 décembre fasse date, manque encore la confirmation du sens de la concordance. Ce principe doit profiter à chacun des partenaires. Si les socialistes sont condamnés à faire de la figuration, à servir d'alibi, la concordance ne rime à rien. Certains rêvent d'un programme de gouvernement qui obligerait les partis. C'est trop demander à un système institutionnel qui fait la part belle aux droits populaires. Mais au moins que les partis et leurs magistrats travaillent dur à dégager des décisions sur les dossiers importants. JD